

Définition Baie : (n.f.) Ouverture percée dans une maçonnerie ou un pan de bois, pour ménager une porte, une fenêtre...

Terme dérivé du verbe ancien français baer (être ouvert), tiré du latin médiéval batere (percer). Le Trésor de la Langue Française en relève une occurrence dès 1119 sous la forme bæee. On le retrouve dans certains autres textes du XIIe siècle, comme dans la Vie de Thomas le Martyr (fin XIIe siècle) : « E par l'uis dunt quida clore cele bæee, est la veie desclose e l'ire Deu mustree » (Et par la porte dont il crut clore cette baie, fut la voie ouverte et la colère de Dieu montrée. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

